

ANNEXE 21

**RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES
ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES
DES 13 MARS ET 8 MAI 2005
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES DES 13 MARS ET 8 MAI 2005

INTRODUCTION

Son Excellence, Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, a décidé de répondre favorablement à la demande de Son Excellence Monsieur Célestin Leroy GAOMBALET, Premier ministre et Chef de Gouvernement de la République Centrafricaine, en vue de l'envoi d'une mission d'observation à l'occasion des élections présidentielle et législatives du 13 mars (premier tour) et du 8 mai 2005 (deuxième tour), destinées à parachever le processus de retour à la légalité constitutionnelle, interrompue, le 15 mars 2003, par un coup d'Etat, que la Francophonie avait, conformément au chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, dénoncé fermement, tout en accompagnant par la suite, de façon multiforme, l'ensemble du processus de transition.

Cette requête des Autorités centrafricaines s'est doublée d'une attente exprimée tant par les parties centrafricaines que par la Communauté internationale de voir la Francophonie s'impliquer, au-delà de ses missions traditionnelles d'observation des élections, dans la coordination internationale et nationale des observateurs présents à cette étape majeure de l'évolution politique en RCA.

Cet engagement novateur de la Francophonie a été également sollicité dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole d'application de l'Accord de Libreville, signé par les parties centrafricaines le 22 janvier 2005, grâce à la Haute médiation du Président de la République du Gabon, S. E. El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, en vue d'apporter à la Commission Electorale Mixte Indépendante (CEMI) et à la Cour Constitutionnelle de Transition (CCT), une expertise directe dans l'accomplissement de leurs tâches respectives, en particulier pour ce qui a trait au contentieux électoral.

Lors de la visite officielle, qu'il a tenu à effectuer en République centrafricaine, afin de marquer, par ce déplacement, l'intérêt majeur que la Francophonie accorde à la RCA et à l'aboutissement pacifique du processus de transition en cours, le Secrétaire général qui a souhaité, à cette occasion, rencontrer aussi les responsables des partis politiques, des Collectifs de la Société civile, ainsi que les Institutions de la Transition, en lançant un appel à la concorde et au dépassement de soi, a décidé de donner une suite favorable à la confiance ainsi manifestée à l'égard de l'OIF.

A cet effet, Monsieur Abdou DIOUF a demandé à la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie (DDHD) d'organiser à la fois le déploiement et le fonctionnement d'une délégation significative par son nombre et la qualité de ses membres, conduite par S.E. le Major BUYOYA, ancien Président de la République du Burundi, qu'il a mandaté expressément pour en être le porte parole, la structuration d'une équipe de coordination internationale, ainsi que la mobilisation d'une expertise avérée et adaptée.

La mission francophone a séjourné en République Centrafricaine, lors du premier tour, du 5 au 20 mars 2005 et était composée, en ce qui concerne l'observation francophone des élections, des personnalités suivantes :

- Monsieur Luc Adolphe TIAO, Président du Conseil Supérieur de l'Information, Burkina Faso ;
- Monsieur Barnabé NEKUIE, Avocat, Cameroun ;
- Monsieur Wayne GAUDET, Député (CPF), Canada ;
- Maître Bertrand SAINT-ARNAUD, Avocat, Canada – Québec ;
- Monsieur Alain VERHAAGEN Professeur à l'Université Libre de Bruxelles (Communauté Française de Belgique) ;
- Monsieur Benoît BATI, Député (CPF), République du Congo ;
- Monsieur Tessy BAKARY, Professeur à l'Université de Laval Directeur de Cabinet Adjoint du Premier ministre, Côte d'Ivoire ;
- Monsieur Christian PALLOT, Membre de la Cour des Comptes, France ;
- Monsieur Jean-Pierre COLIN, Professeur à l'Université de Reims, France ;
- Madame Agathe A. OKUMBA D'OKWATSEGUE, Présidente honoraire de l'Association des femmes juristes – Membre du Conseil National de la communication, Gabon ;
- Madame Béatrice ATTALAH – Magistrat – Membre du Conseil National Electoral de Madagascar ;
- Monsieur Abdoulaye DIARRA, Membre de la Cour Constitutionnelle du Mali ;
- Monsieur Cheick Tidiane DEM, Consultant, Sénégal ;
- Monsieur Moustapha TOURE, Journaliste, Sénégal.

La coordination de cette mission a été assurée par MM. Ntolé KAZADI, Coordonnateur à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie, Mathieu NDIKPO, Conseiller au Secrétariat général de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et Saïdou KANE, Responsable de Projets à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie. La logistique et le secrétariat étaient assurés par M. Edmond GNOMBLEI, Assistant de gestion, et Mmes Penda TAILLY et Solange VICENS, de la DDHD.

Quant à la coordination de l'observation nationale et internationale, dont la responsabilité incombait à l'OIF, elle a été assurée par l'intermédiaire d'une équipe dirigée par Maître Saïdou AGBANTOU, ancien Président de la Commission électorale nationale autonome (CENA) du Bénin et comprenant : M. Stanislas ZALINSKI, Consultant, France et M. Georges NAKSEU, Responsable de projets à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie. L'appui technique était assuré par Mmes Awa CAMARA, Secrétaire coordonnatrice des missions politiques et Nadège DOMJIE, Stagiaire, à la DDHD.

L'assistance auprès de la CEMI et de la CCT, concrétisée par un séminaire d'appropriation des textes et une expertise mise à disposition pendant les opérations électorales et post-électorales, a été assurée par les personnalités suivantes :

- Madame CONCEPTIA OUINSOU, Présidente de la Cour Constitutionnelle du Bénin ;
- Monsieur Jean-Michel RAJAONARIVONY, Président de la Haute Cour Constitutionnelle de Madagascar ;
- Madame Marcelline GBEHA-AFOUDA, Secrétaire Générale de la Cour Constitutionnelle du Bénin ;
- Monsieur Dieudonné RAKOTONDRABAO ANDRIANTISIHAFI, Magistrat, Haut Conseiller de la Cour Constitutionnelle de Madagascar.

A l'occasion du second tour, la mission francophone d'observation, toujours conduite par le Président BUYOYA, a séjourné en Centrafrique du 27 avril au 25 mai et comprenait des personnalités suivantes :

- Monsieur Barnabé NEKUIE, Avocat, Cameroun ;
- Monsieur Wayne GAUDET, Député (CPF), Canada ;
- Monsieur Alain VERHAAGEN Professeur à l'Université Libre de Bruxelles (Communauté Française de Belgique) ;
- Monsieur Simon LOUECKHOTE, Sénateur de Nouvelle Calédonie (France) ;
- Monsieur Benoît BATI, Député (CPF), République du Congo ;
- Monsieur Tessy BAKARY, Professeur à l'Université de Laval, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier ministre, Côte d'Ivoire ;
- Monsieur Jean-Pierre COLIN, Professeur à l'Université de Reims, France ;
- Monsieur Abdoulaye DIARRA, Membre de la Cour Constitutionnelle du Mali ;
- Monsieur Cheick Tidiane DEM, Consultant, Sénégal ;
- Monsieur Amadou Moustapha SARR, Sénégal ;
- Monsieur Moustapha TOURE, Journaliste, Sénégal.

La coordination des observateurs de l'OIF a été assurée par MM. Ntolé KAZADI et Saïdou KANE, respectivement Coordonnateur et Responsable de Projets, à la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie.

La coordination de l'observation nationale et internationale a été assurée par l'OIF, par l'intermédiaire d'une équipe dirigée par Maître Saïdou AGBANTOU, ancien Président de la Commission électorale nationale autonome (CENA) du Bénin et M. Stanislas ZALINSKI, Consultant, France.

La gestion, la logistique et le secrétariat étaient assurés respectivement par M. Edmond GNOMBLEI, Assistant de gestion, Mmes Penda TAILLY, Solange VICENS, de la DDHD et Nadège DOMJIE, Stagiaire, à la DDHD.

La mission de l'OIF s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration de Bamako par les Etats et gouvernements, « pour la tenue d'élections libres, fiables et transparentes » et « pour une vie politique apaisée ». Elle se devait ainsi de déployer son observation dans le respect des Principes directeurs en vigueur dans ce domaine, ainsi que des paramètres identifiés grâce à une lecture croisée de la Déclaration de Bamako et de l'Annexe à la Note du Conseil permanent de la Francophonie du 24 septembre 2001, fixant les modalités pratiques de mise en œuvre des procédures du chapitre 5 de cette Déclaration. Parmi les engagements, déclinés en paramètres, ayant valeurs d'outils d'évaluation des élections du 13 mars et du 8 mai 2005, il convient de citer :

- les capacités nationales (moyens, indépendance, neutralité, crédibilité, reconnaissance par tous) de l'ensemble des acteurs et des structures impliquées dans le processus électoral (CEMI, Haut Conseil de la Communication et ministère de l'Intérieur), à assurer la tenue d'élections libres, fiables et transparentes ;
- le traitement des candidats, des partis politiques et de leurs représentants tout au long des opérations électorales (campagne électorale, bureaux de vote, dépouillement des scrutins, etc.) ;
- l'implication de l'ensemble des partis politiques légalement constitués à toutes les étapes du processus électoral ;
- les capacités et l'action des structures appropriées de médiation et de facilitation (Groupe des Sages, COPESPE), en vue de garantir une vie politique apaisée (respect du Code de bonne conduite) pendant le processus électoral ;
- le degré d'efficacité dans l'organisation matérielle et technique des scrutins matériel électoral, documents électoraux, gestion du scrutin, etc.) ;
- la transparence et le respect des textes et des droits des électeurs dans le cadre des opérations électorales (bureaux de vote, dépouillement, communication des résultats, etc.) ;

- la soumission aux résultats des élections.

CONTEXTE GENERAL DES ELECTIONS DE MARS ET MAI 2005

A - Cadre général après le changement constitutionnel du 15 mars 2003

Situation politique

Le renversement du Président Ange-Félix PATASSE et la prise du pouvoir, le 15 mars 2003, par le général François BOZIZE, qui a suspendu la Constitution adoptée par référendum en 1995, ainsi que les institutions démocratiques qui en découlaient, ont été, en dépit de l'accueil positif réservé par le peuple centrafricain, d'abord condamnés par l'ensemble de la communauté internationale. Le Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Président Abdou DIOUF a, dans un communiqué publié le 17 mars 2003, tenu à rappeler les engagements pris par les Etats et gouvernements membres de l'OIF au titre de la Déclaration de Bamako, aux termes desquels la Francophonie condamne « toute prise de pouvoir par la violence, les armes ou quelque autre moyen illégal ». Dans ce communiqué, le Secrétaire général de la Francophonie exhortait les nouvelles Autorités à œuvrer, dans les meilleurs délais, au rétablissement de la légalité constitutionnelle et à prendre des engagements fermes et précis en ce sens, vis-à-vis du peuple centrafricain et de la communauté internationale.

Le 27 mars 2003, le Conseil Permanent de la Francophonie, a, par une Résolution adoptée lors de sa 47ème session, confirmé la position de l'OIF exprimée par la voix de son Secrétaire Général et exhorté les nouvelles Autorités à œuvrer, dans les meilleurs délais, et selon un calendrier précis, au rétablissement de l'ordre constitutionnel et à l'organisation d'élections libres, fiables et transparentes.

Le nouveau pouvoir, dès son installation, a mis en place un Gouvernement d'Union nationale, dirigé par le Professeur Abel GOUMBA, incluant des représentants de l'ensemble de l'opposition (même ceux du parti du Président PATASSE), et a pris, en juin 2003, auprès de l'Union Européenne et vis-à-vis de la communauté internationale, une série d'engagements parmi lesquels :

- le rétablissement de la paix et de la sécurité ;
- le lancement du Dialogue national et le maintien du pluralisme politique ;
- le retour à l'ordre constitutionnel, qui suppose la reprise du fonctionnement normal et démocratique des institutions ;
- la préparation consensuelle des prochaines élections.

Les nouvelles Autorités ont également mis en place un Conseil National de Transition (CNT), ayant un pouvoir consultatif, composé des représentants du pouvoir, des partis politiques et de la société civile, et qui a été chargé de l'organisation du Dialogue national. Ce Dialogue, tenu du 9 septembre au 27 octobre 2003, a adopté des mesures concrètes, dont la spécification et la définition des conditions d'application ont été confiées au CNT, avec la création d'un Comité de suivi des Actes du Dialogue national (CSADN).

Ces mesures concernaient, notamment :

- la mise en place d'une période de transition, dotée d'un calendrier précis ;
- l'élaboration d'une nouvelle constitution intégrant les orientations présentées par le Dialogue national et s'inspirant de celle de 1995 ;
- l'organisation des élections générales conformément au calendrier retenu pour la période de transition et incluant la révision du Code électoral, la création d'une Commission Electorale Mixte Indépendante (CEMI) neutre et dotée de moyens suffisants, ainsi que de la volonté d'instaurer un bulletin unique ;
- l'élaboration d'un statut des partis politiques.

Le calendrier électoral établi par le Dialogue National, qui a été dans ses grandes lignes confirmé par la CEMI et strictement respecté dans son application, se présente de la manière suivante :

- Révision du Code électoral : novembre 2003-janvier 2004 ;
- Recensement électoral : décembre 2003-avril 2004 ;
- Rédaction de la Constitution à partir de novembre 2003 ;
- Campagne d'information et d'éducation civique des électeurs : avril-septembre 2004 ;
- Campagne et Référendum pour la Constitution à partir de septembre 2004 ;
- Elections générales : novembre 2004-avril 2005.

1. Cadre institutionnel

Le pouvoir exécutif

Par les Actes constitutionnels N°1 et 2 de la Transition en date du 15 mars 2003, le général François BOZIZE a suspendu la Constitution du 14 janvier 1995, mis fin aux fonctions du Président de la République et dissout l'Assemblée Nationale.

Ces Actes l'autorisaient à légiférer par voie d'ordonnances jusqu'à la mise en place de nouvelles institutions. Ils organisaient provisoirement le fonctionnement des pouvoirs publics (exécutif, législatif et judiciaire) de la RCA, durant la période transitoire, allant du 15 mars à l'installation d'un nouveau pouvoir élu par les Centrafricains. Aux termes de l'Acte constitutionnel n° 2, le Président de la République, Chef de l'Etat et chef de l'exécutif, est assisté dans l'exercice de ses fonctions par un Gouvernement.

Le Conseil National de Transition (CNT), pouvoir législatif (consultatif)

Créé le 3 Avril 2003 par le décret N°03/007 du Président de la République, complété par les décrets n° 003-057 du 9 mai 2003 ; n° 03.90 du 29 mai 2003 ; et n° 03 ; 104 du 14 juin 2003, le Conseil National de Transition assiste le Président de la République dans ses fonctions de légiférer par ordonnances et peut faire des propositions au Président de la République et au Gouvernement sur tout ce qui touche à la vie de la Nation. Il a notamment été chargé d'assister le Gouvernement dans la rédaction de l'avant-projet de la Constitution et dans la préparation des futures élections générales

Il est composé de 96 membres issus de toutes les composantes nationales et élus par leurs pairs : partis politiques ; syndicats ; confessions religieuses ; professions libérales ; patronat ; commerçants, boulangerie et Koli-wali-gara ; organisation des droits de l'homme, LCDH, OCDM, AFJC, AC Action ; OFCA ; jeunesse ; armées ; gendarmerie ; police ; agriculture et élevage ; représentants des préfectures et ville de Bangui ; magistrature de même que les anciens Chefs de l'Etat qui sont membres de droit.

Le pouvoir judiciaire

Le Général BOZIZE a dissout la Cour Constitutionnelle et la Haute Cour de justice en avril 2003.

D'autres Juridictions comme le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation, la Cour d'Appel et la Cour des Comptes ont continué d'exister.

2. Dispositif d'organisation et de contrôle des opérations électorales

La Commission Electorale Mixte Indépendante (CEMI)

Instituée par l'Ordonnance n°04-010, du 30 avril 2004, la Commission Mixte Indépendante (CEMI) est essentiellement chargée, en relation avec le Ministère de l'Intérieur, de la préparation, de l'organisation, de la supervision et du contrôle des élections présidentielles, législatives, régionales et municipales ainsi que les consultations référendaires et d'assurer la publication des résultats provisoires au vu des procès-verbaux provenant des centres de vote.

En vue de la réalisation de ces opérations, elle a notamment pour tâches :

- le recensement électoral et l'élaboration des listes électorales ;
- l'impression et la distribution dans les délais des cartes d'électeur ;
- l'élaboration de la liste des bureaux de vote et centres de dépouillement ainsi que leur implantation ;
- la composition des bureaux de vote et centres de dépouillement, ainsi que la proposition de nomination des Présidents des bureaux de vote et des Présidents des centres de dépouillement et leur formation ;
- l'enregistrement des candidatures aux élections présidentielles, législatives, régionales et municipales ;
- l'édition des bulletins de vote et la confection et la distribution des matériels et documents électoraux ;
- le contrôle du bon déroulement de la campagne électorale ;
- le contrôle de la régularité du vote, du dépouillement, du recensement des suffrages, de la collecte et de la centralisation des résultats.

Dans sa structure (décret n° 04-145 en date du 30 avril 2004), la CEMI est composée d'une coordination nationale de 31 membres représentant les partis politiques, les organisations de la société civile régulièrement constituées et l'administration (article 3) ; elle se démembre en Comités sous-préfecturaux, Comités d'Arrondissement, Comités d'Ambassade ou de Consulat.

La CEMI, appelée de plein droit à disparaître après les élections de 2005, est autonome et élabore son règlement intérieur et son budget, entérinés ensuite par décret pris en Conseil des Ministres. Le mandat de la CEMI prend fin de plein droit quarante cinq (45) jours après la proclamation des résultats du scrutin.

Mais la CEMI, depuis l'Accord de Libreville, a vu ses prérogatives accrues en matière de gestion des élections générales de 2005. En effet, certaines des compétences initialement du ressort de la Cour Constitutionnelle de Transition lui ont été transférées.

Ainsi la Commission Electorale Mixte Indépendante examine la validité des candidatures aux élections présidentielle et législatives et publie la liste des candidats . La CEMI est seule compétente pour contrôler la régularité des opérations électorales, examiner et proclamer les résultats des élections présidentielle et législatives de 2005.

La Cour Constitutionnelle de Transition (CCT)

L'Ordonnance n°04-017 du 15 novembre 2004 fixe la création, l'organisation et le fonctionnement de la Cour Constitutionnelle de Transition (CCT). La Cour Constitutionnelle de Transition est une juridiction non permanente et compétente en matière référendaire et électorale. Aux termes de l'Ordonnance précitée, ses principales attributions étaient de :

- Veiller à la régularité des opérations de référendum et en proclamer les résultats ;
- Trancher tout contentieux référendaire relevant de sa compétence ;
- Veiller à la régularité des élections présidentielle et législatives, examiner et en proclamer les résultats ;
- Trancher tout contentieux électoral relevant de sa compétence ;
- Recevoir le serment du Président de la République élu.

Mais le protocole d'application de l'Accord de Libreville fixant le transfert de certaines de ses compétences à la CEMI lui a enlevé : la prérogative de se prononcer sur la validité des candidatures aux élections présidentielle et législatives, ainsi que la publication de la liste des candidats, le contrôle de la régularité des opérations électorales. Elle n'est plus compétente qu'en matière de contentieux électoral, sur recours.

Le Haut Conseil de la Communication

Créé par l'Ordonnance n° 04-020 du 31 décembre 2004, et défini comme institution indépendante de tout pouvoir politique, de tout parti politique, association ou de tout groupe de pression de quelque nature que ce soit et dotée de pouvoir de régulation et de décision (article 1er), le Haut Conseil de la Communication (HCC) a pour mission de garantir l'indépendance et d'assurer la liberté et la protection de la Presse et des arts ainsi que de tous les moyens de communication de masse, dans le respect de la loi (article 3).

Le HCC est doté de toutes les attributions classiques en la matière.

Il est composé de neuf (9) membres, dont 3 femmes au moins, nommés pour un seul mandat de 7 ans.

Cette Institution n'a été mise en place que le 26 février 2005, à quelques jours du 1er tour des élections présidentielle et législatives.

B - Encadrement juridique

La Constitution

Le projet de Constitution élaboré Gouvernement et présenté au Conseil National de la Transition pour examen et avis, a fait l'objet de fortes divergences entre les deux Institutions, plus particulièrement sur les points portant sur la répartition des pouvoirs entre le Président de la République, l'Assemblée Nationale et le Premier ministre, la durée du mandat présidentiel, le montant de la caution à déposer par chaque candidat à l'élection présidentielle et aux élections législatives.

Le Chef de l'Etat, suite à un compromis entre les différentes parties, a soumis le projet de Constitution au référendum le 5 décembre 2004. La Constitution a été adoptée à près de 90 % des suffrages exprimés.

Dans son préambule, la Constitution proclame la construction d'un Etat de droit, fondé sur la démocratie pluraliste, le respect des droits de l'Homme et le plein exercice des libertés et droits fondamentaux, ainsi que le suffrage universel, seul source de la légitimité du pouvoir politique.

Elle prévoit l'exercice du pouvoir exécutif par un Président de la République, Chef de l'exécutif, et un Premier ministre, Chef du Gouvernement. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct et au scrutin secret, majoritaire à deux (2) tours, pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois (article 161).

Le Premier ministre, nommé par le Président de la République, détermine et conduit la politique de la Nation dont les grandes orientations sont fixées par le Président. Il est responsable devant le Président de la République et devant l'Assemblée Nationale.

Concernant le Pouvoir législatif, le Parlement centrafricain comportera une seule chambre, l'Assemblée Nationale. Les députés sont élus au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans.

Le Pouvoir judiciaire, indépendant du Pouvoir législatif et du pouvoir exécutif (article 78), comprendra le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, le Tribunal des conflits, la Cour Constitutionnelle.

Le Code électoral

Le Code électoral a été élaboré et adopté par le Conseil National de Transition, suivant les recommandations du Dialogue national, puis promulgué par le chef de l'Etat par l'Ordonnance n° 04-014 du 11 août 2004 modifiée et complétée par les Ordonnances n° 04-016, du 21 octobre 2004, n° 04-018, du 24 décembre 2004 et l'Ordonnance n° 05-003 du 25 février 2005.

Les modifications successives témoignent de la controverse qui s'est développée autour d'un certain nombre de questions, à savoir : le contentieux de la déclaration de candidature (le Tribunal administratif supplée le Tribunal de grande instance (art. 98), la procédure de dépouillement des votes (art. 83), le montant de la caution à verser par les candidats à l'élection présidentielle et aux législatives, la durée du mandat présidentiel qui passe de 6 à 5 ans (art. 161), les nouvelles compétences de la CEMI, subséquemment retirées à la CCT en vertu de l'Accord de Libreville, etc.

Les domaines concernés par le Code électoral ont essentiellement trait aux points suivants :

- les conditions de la constitution du corps électoral et d'éligibilité ;
- les prérogatives de la CEMI
- l'établissement des listes électorales et des cartes d'électeur, ainsi que du bulletin du vote ;
- la campagne électorale ;
- les conditions du déroulement et du dépouillement du scrutin ;
- les conditions de la régularité des opérations électorales et le contentieux électoral.

Concernant les modes de scrutin, le Code électoral prévoit :

- en ce qui concerne le scrutin présidentiel, un suffrage universel direct et au scrutin secret, majoritaire à deux tours (art. 161) ;
- en ce qui concerne les législatives, les députés sont élus pour un mandat de cinq ans renouvelable au suffrage universel direct et au scrutin secret à la majorité des suffrages exprimés (art. 194). Par ailleurs, le Code électoral prévoit expressément que tous les candidats ayant obtenu 10% de voix au premier tour peuvent se maintenir au second (art. 194).

A - Préparation des élections présidentielle et législatives

1. Le Recensement électoral de 2004

PREFECTURE	INSCRITS (2004)	PVA	ECART	TAUX D'INSCRIPTION 2004	INSCRITS 998 (Fichier ONI)	INSCRITS 1998 (Scrutin législatif)	INSCRITS 999 (Fichier ONI)
MBELLA M'POKO	139.448	148.300	8.852	94,03	108.861		49.408
DBAYE	99.323	113.915	14.592	87,19	87.653		95.787
AMBEE-KADEI	119.401	121.062	1.661	98,63	95.534		131.442
ANA-MAMBERE	97.728	88.480	-6.248	107,06	74.273		89.620
ANGHA-MBAERE	31.038	27.531	-3.507	112,74	34.935		49.802
UHAM PENDE	158.779	164.445	5.666	96,55	118.744		188.061
UHAM	137.164	130.279	-6.885	105,28	147.152		188.061
EMO	45.904	47.128	1.224	97,40	41.472		42.759
ANA-CRIBIZI	42.653	38.524	-4.129	110,72	33.693		39.474
UAKA	115.553	119.266	3.713	96,89	119.846		133.180
AMINGUI- ANGORAN	16.531	17.913	1.382	92,28	18.738		20.275
AUTE-KOTTO	38.343	39.359	1.016	97,42	41.186		35.451
AKAGA	15.643	16.546	903	94,54	17.473		24.701
ASSE-KOTTO	118.107	101.111	-16.996	116,81	87.407		99.609
BOMOU	70.109	67.344	-2.765	104,11	69.190		74.689
AUT-MBOMOU	14.774	13.483	-1.291	109,58	13.775		17.712
ANGUI	247.144	264.36	17.692	93,32	294.021		322.531
ETERIEUR	6.574	12.550	5.976	52,38	0		14.648
ENSEMBLE RCA	1511216	1532072	20856	98,64	1403952	1647855	1710419

2. Le découpage des Circonscriptions

La liste des Circonscriptions Electorales concernant les élections législatives, mise au point par la CEMI, a été promulguée par le décret n° 04-238 du 1er octobre 2004. Le découpage prenant en compte les communes de Bangui, soit 8 circonscriptions, et les 16 préfectures que compte la RCA, fixe 105 sièges et 4.143 bureaux de vote.

3. Les partis et alliance de partis en compétition

- La Coalition de la Convergence : plusieurs partis dont le Parti Démocrate Centrafricain, PDC, le MPLC-CO (courant originel), le Mouvement National pour le Renouveau, MNR, le MESAN-BOGANDA (une aile du vieux parti historique) ;
- RDC (Rassemblement Démocratique Centrafricain) ;
- MDD (Mouvement pour la Démocratie et le Développement) ;
- FPP (Front Patriotique pour le Progrès) ;
- PSD (Parti Social Démocrate) ;
- PNCN (Parti National pour un Centrafrique Nouveau) ;
- MLPC (Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain) ;
- UPDES (Union du Peuple pour le Développement Economique et Social) ;
- PUN (Parti de l'Unité Nationale) ;
- PDCA (Parti Démocratique Centrafricain) ;
- ADP (Alliance pour la Démocratie et le Progrès) ;
- MVC (Mouvement des Verts de Centrafrique) ;
- FODEM (Forum Démocratique pour la Modernité) ;
- PATRIE (Parti Africain pour une Transition Radicale et l'Intégration des Etats) ;
- ADS (Alliance pour la Solidarité et le Développement) ;
- CDAD (Carrefour Démocratique Centrafricain pour le Développement) ;
- CDRC (Congrès des Démocratiques pour la Renaissance de Centrafrique) ;
- PRC (Parti Républicain Centrafricain) ;
- URD (Union pour la Renaissance et le Développement) ;
- MUD (Mouvement pour l'Unité et le Développement) ;
- UPR (Union pour la République) ;
- CN (Convention Nationale) ;
- UNADER (Union Nationale des Démocrates Républicains) ;
- MSCA (Mouvement Socialiste Centrafricain) ;
- PLD (Parti Libéral Démocrate) ;
- CNP (Centrafrique Nouvelles Perspectives).

Soit, 909 Candidats (y compris les candidatures indépendantes) pour 105 sièges.

4. Le coût et le financement des Elections

Le budget électoral élaboré par article 1er du décret portant approbation de la Commission Electorale Mixte Indépendante a été approuvé par le décret N°04-230, du 10 Août 2004. Initialement arrêté à Cinq Milliards quatre cent cinquante quatre millions deux cent cinquante trois mille deux cent quatre vingt seize Francs CFA (5.454.253.296 FCFA), ce budget a été revu à la baisse. Au 18 Mars 2005 la CEMI a fourni un montant de 5.367.870.734 FCFA, reparti comme suit en ce qui concerne son financement :

Union Européenne	:	3.241.101.693 FCFA
France	:	1.000.000.000 FCFA
PNUD	:	400.000.000 FCFA
CEEAC	:	50.000.000 FCFA
USA	:	250.000 US \$

La contribution du Gouvernement centrafricain (un milliard de F CFA) au budget de la CEMI a été prise en charge par l'Union Européenne et la France.

Il faut par ailleurs mentionner que la Francophonie a apporté au processus électoral en RCA, une contribution d'une valeur de 595.500 euros, soit 390.622.394 FCFA destinée notamment aux missions exploratoires, au renforcement des capacités matérielles et humaines, des institutions chargées de la gestion des élections, à la mise à disposition de l'expertise et à la formation.

Ces montants n'englobent pas ceux occasionnés par les deux missions d'observation francophone et de coordination de l'observation nationale et internationale assurée par l'OIF.

5. Le contexte politique immédiat du 1er tour des élections

La crise consécutive à la contestation provoquée par l'invalidation de candidatures (7 sur 12) à l'élection présidentielle, par décision de la Cour Constitutionnelle de Transition du 30/12/2004, a été résolue à l'issue des négociations conduites par le Président Omar BONGO ONDIMBA et de l'Accord de Libreville du 22 janvier 2005 qui en a résulté.

En vue de la poursuite du processus électoral, les parties ont convenu :

- de la non dissolution de la Cour Constitutionnelle de Transition ;
- du transfert de certaines compétences de la Cour Constitutionnelle de Transition liées à l'organisation des scrutins à la Commission Electorale Mixte Indépendante (CEMI) ;
- du report des dates des élections présidentielle et législatives ;
- de la validation de toutes les candidatures à l'élection présidentielle, à l'exception de celle de l'ancien Président de la République, Ange-Félix PATASSE, faisant l'objet de poursuites judiciaires devant les juridictions centrafricaines.

Les décisions prises à Libreville ont été, par la suite, confirmées et explicitées dans un Protocole d'application signé à Bangui le 09 février 2005. Elles ont été intégrées dans le dispositif juridique et électoral. Dans l'esprit du consensus de Libreville, le protocole d'application et le code électoral modifié confient également à l'OIF, au Système des Nations Unies et à la République Gabonaise, la mission d'assister la CEMI et la CCT dans l'accomplissement de leurs tâches, en mettant à leur disposition une expertise de haut niveau.

Afin d'assurer une vie politique apaisée pendant et après les élections, les parties centrafricaines ont élaboré et adopté un Code de bonne conduite, le 9 février 2005.

Pour garantir la mise en application du consensus obtenu et du Code de bonne conduite, les parties ont, enfin, décidé de mettre en place un Groupe des Sages, composé du Pasteur Isaac ZOKOUE, Président du Dialogue National, Président ; et de Monseigneur Paulin POMODIMO, Archevêque de Bangui, membre ; Mr Ndjaye SAKANOKO, Représentant de l'Islam ; Mme Catherine SAMBA-PANZA, Présidente du Comité de Suivi des Actes du Dialogue National ; Maître GOUNGAYE-WANFIYO, Président de la Ligue centrafricaine des Droits de l'Homme, membre ; ainsi que du Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Conseiller.

6. La liste des candidats retenus à l'élection présidentielle (Décision N°003/CEMI/CN/P/05 en date du 25 Janvier 2005)

Candidat N°1	: BOZIZE YANGOUVONDA François
Candidat N°2	: KOLINGBA André
Candidat N°3	: GOUMBA Abel
Candidat N°4	: POUZERE Henri
Candidat N°5	: BOUKANGA Auguste
Candidat N°6	: ZIGUELE Martin
Candidat N°7	: MASSI Charles
Candidat N°8	: NGOUPANDE Jean-Paul
Candidat N°9	: BINOUA Josué
Candidat N°10	: GABIRALT Olivier
Candidat N°11	: DEMAFOUTH Jean-Jacques

I. L'OBSERVATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES DU 13 MARS ET DU 8 MAI 2005

Genèse de la mission

Au lendemain du 15 mars 2003, une mission d'information et de contacts de l'OIF a été dépêchée à Bangui par le Secrétaire général de l'OIF, en vue de prendre contact avec les nouvelles autorités nationales, les partis politiques et les représentants de la société civile, afin de s'informer de la situation politique générale, ainsi que des mesures envisagées par le nouveau pouvoir pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

Au vu des engagements pris par les nouvelles autorités, l'OIF s'est investie dans l'accompagnement du processus de transition, en apportant assez rapidement un appui matériel significatif au CNT, afin de lui permettre d'accomplir la mission d'organisation du Dialogue national qui lui était confiée et, par la suite, elle a accompagné ce Forum de réconciliation et de refondation, en mettant, dans un souci d'échanges, les compétences de deux personnalités (MM. Pascal GAYAMA, ancien Secrétaire général adjoint de l'OUA et Djovi GALLY, ancien Ministre des droits de l'Homme du Togo), à la disposition des organisateurs et des participants

Ces mêmes personnalités, par leur expertise et leurs conseils, ont suivi, au nom de l'OIF, la mise en œuvre des décisions du Dialogue national, en effectuant plusieurs missions en RCA.

Concernant le processus électoral prévu par le Dialogue National, la Francophonie a déployé plusieurs missions exploratoires, dont une conjointement avec la France. Au cours de ces missions, il s'est agi pour les experts francophones, de s'enquérir de l'état d'avancement du processus électoral, notamment l'adoption des textes fondamentaux, de recenser les besoins et d'identifier les contributions que la Francophonie pourrait être amenée à proposer en vue de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes en RCA.

Au cours des derniers mois, l'OIF a de plus :

- envoyé une mission d'information à l'occasion du Référendum du 5 décembre 2004, afin de collecter les informations sur la situation générale du pays, la préparation et le déroulement du Référendum et de formuler des recommandations pour les scrutins présidentiel et législatif du 13 mars 2005;
- organisé un séminaire de formation sur le déroulement du vote et sur l'utilisation du bulletin unique, à Bangui du 7 au 9 février 2005 à l'intention de la CEMI, de la CCT, du HCC, des partis politiques, de la société civile, des médias, ainsi que des partenaires internationaux du processus électoral centrafricain (qui ont aussi contribué à la tenue de cette rencontre) ;
- fourni une importante assistance matérielle (ordinateurs et photocopieurs, matériel de bureau) à la CEMI ;
- mis à la disposition de la CEMI et de la CCT des experts de haut niveau suivant les recommandations du Protocole d'application de l'Accord de Libreville ; et
- animé deux séminaires d'appropriation des textes électoraux à l'intention des membres de la Cour Constitutionnelle de Transition, de la CEMI et des partis politiques (Rapport en annexe 1).

L'OIF a participé activement, en particulier par la présence du Ministre Pascal GAYAMA, en sa qualité d'Envoyé Spécial du Secrétaire général, aux travaux du Comité des Partenaires extérieurs de suivi du processus électoral (COPESPE), mis en place dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Dialogue national, et cadre précieux d'échanges et de concertation entre les partenaires internationaux impliqués dans l'assistance électorale en RCA. Le COPESPE se réunit une fois toutes les deux semaines en session ordinaire et lorsque l'actualité l'exige, des réunions extraordinaires sont convoquées.

Méthodes de travail de la mission

Les premières séances de travail des membres de la mission, le 5 mars 2005, pour le premier tour, et le 4 mai, pour le deuxième tour, ont été consacrées aux échanges, aux informations sur l'objet et les modalités de la mission, à l'élaboration d'un programme d'action avant, pendant et après les scrutins.

Le principe de réunions journalières de restitution des activités, de concertations et de coordination, a été retenu. Il a été également décidé de constituer, à l'occasion de chaque rencontre avec des personnalités, une équipe de 5 à 6 personnes pour accompagner le chef de délégation.

La liste des responsables et acteurs politiques que la mission a souhaité rencontrer a été établie d'un commun accord. Il s'agit des membres du Gouvernement, du Conseil National de Transition, des candidats à l'élection présidentielle, des responsables des partis politiques, des responsables de la Commission Electorale Mixte Indépendante (CEMI), de la Cour Constitutionnelle de Transition, du Haut Conseil de la Communication, des ONG.

C'est au cours de ces réunions que les observateurs francophones ont été régulièrement informés de l'évolution de la situation générale et du processus électoral. Le Chef de la mission, pour sa part, a profité de ces occasions quotidiennes d'échanges et de réflexion pour partager les informations obtenues lors de différentes rencontres avec les coordonnateurs de l'observation francophone et de l'observation internationale et les observateurs, sur l'évolution de la préparation du déploiement.

A l'occasion du premier tour, les membres de la délégation Francophone ont publié un communiqué de Presse soulignant l'importance de cette mission et l'intérêt de rencontrer les autorités politiques et administratives, les partis politiques, les organisations de la société civile et les missions diplomatiques. Un accent particulier a été mis sur l'assistance déployée par l'OIF auprès de la CEMI et de la Cour Constitutionnelle de Transition. (Texte du Communiqué : annexe 2)

Le travail des observateurs a été également facilité par la mise à disposition d'un dossier, préparé par la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie, contenant les textes pertinents et les informations significatives autorisant une perception plus précise du cadre juridique et institutionnel des élections, ainsi que du contexte et des enjeux. Des textes appropriés, émanant de la CEMI et du ministère de l'Intérieur, ont été également remis aux observateurs.

Après les scrutins, les observateurs déployés sur le terrain ont confronté leurs observations respectives et élaboré, les lundi 14 mars 2005 (premier tour) et 10 mai 2005 (second tour), deux communiqués sur l'observation des élections présidentielle et législatives de mars et mai 2005.

Observation préalable aux scrutins

Les membres de la mission Francophone ont rencontré, lors de chacun de des deux tours, plusieurs responsables des partis politiques, des autorités administratives et des institutions nationales et internationales impliquées dans le processus électoral, afin de s'informer de la situation générale à la veille du scrutin et de l'état des préparatifs.

Premier tour des élections

Rencontre avec le Gouvernement et les Institutions

Le ministre des Affaires Etrangères, SE M. Charles Hervé WENEZOU, recevant la délégation a exprimé la haute appréciation du Gouvernement à propos de la forte implication de la Francophonie dans l'observation des scrutins présidentiel et législatifs. Il a mis un accent particulier sur le rôle joué par le CNT depuis sa création, ainsi que sur l'importance de l'Accord de Libreville et du Code de bonne conduite, qu'il considère comme deux acquis devant permettre de conduire aux élections dans le calme et la sérénité. Néanmoins, le ministre a évoqué une relative crainte dans l'hypothèse du refus éventuel de certains candidats d'accepter les résultats. Il a estimé que, dans cette perspective, le rôle des observateurs est important.

Les échanges avec le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, S.E. Monsieur Michel SALLE, le 7 mars 2005, ont essentiellement porté sur la préparation matérielle et technique du scrutin, les questions sécuritaires et la campagne électorale.

Lors d'une première rencontre avec les responsables de la CEMI, le 8 mars 2003, le Président de cette Institution a donné aux observateurs des informations précises sur : la structure de la CEMI et son fonctionnement, l'organisation matérielle et le financement des élections, les nouvelles compétences de la CEMI issues de l'Accord de Libreville, l'élaboration des listes électorales, la fabrication et le déploiement du matériel électoral, le traitement des dossiers de candidature pour les législatives, l'élaboration des documents de travail pour garantir la transparence des opérations électorales, l'apport des experts mis à disposition par le PNUD et l'OIF.

Concernant la sécurisation des opérations électorales, il a mis en exergue la collaboration entre la CEMI, les forces Armées Centrafricaines, la Force multinationale de CEMAC (FOMUC), le détachement militaire Français (Boali), la Gendarmerie et la Police Centrafricaines. Le Bureau des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA) a beaucoup contribué à la formation des forces en présence.

La délégation a de nouveau rencontré les responsables de la CEMI, le 9 mars, à l'issue des entretiens avec le candidat André KOLINGBA, afin d'obtenir de la CEMI des informations sur quelques points d'inquiétude soulevés par certains candidats de l'opposition. Il s'agissait notamment de la mesure prise la veille par le ministère de l'Intérieur exigeant des candidats le dépôt d'un préavis de 48 heures pour tout déplacement en avion pour la campagne électorale, ainsi que des soupçons de fraudes sur les cartes d'électeur (certains candidats accusant les partisans du candidat François BOZIZE de racheter leurs cartes aux électeurs ou de relever les données contenues dans ces cartes, moyennant de l'argent ou des biens en nature).

Sur le premier point, le Président de la CEMI a reconnu avoir été informé de ces allégations et avoir immédiatement saisi le ministre de l'Intérieur, qui a levé la mesure, le 9 mars à 13 heures. Concernant le deuxième point, après enquête, le Président de la CEMI a adressé un courrier au président de la Convergence Nationale, pour dénoncer les faits.

La délégation francophone a rencontré les membres de la Cour Constitutionnelle de transition le 7 mars 2005. Les échanges ont porté essentiellement sur le rôle de la Cour Constitutionnelle de Transition avant, pendant et après le scrutin du 13 mars 2005. Les membres de la Cour Constitutionnelle de Transition ont surtout insisté sur la nécessité de recevoir une formation et réitéré les besoins en matériel informatique et de bureau.

La rencontre, le 7 mars 2005, avec les membres du Groupe des Sages, a permis à la délégation de se rendre compte de l'importance de cet organe, au regard de l'absence persistante d'un climat de confiance entre les responsables politiques. Dans son rôle de garant du respect du Code de bonne conduite, le Groupe des Sages assure la médiation entre toutes les forces politiques et tous les partenaires impliqués dans le processus électoral. Il est apparu que, quelques jours seulement après sa mise en place et à l'occasion du début de la campagne électorale, le Groupe des sages a été saisi de plusieurs plaintes portant sur les conditions du déroulement de la campagne et concernant notamment, des invectives de certains candidats ; la destruction des affiches, des effigies ou des banderoles ; des entraves portées à la liberté de battre campagne. Le Groupe des sages a publié un communiqué de presse le 5 mars 2005 exhortant la classe politique, les candidats, les militants des partis politiques et la population à faire preuve de civisme, en respectant le Code de bonne conduite.

Entretiens avec les candidats ou leurs représentants

Sous la direction du Président BUYOYA, la délégation francophone a rencontré six des candidats à l'élection présidentielle : François BOZIZE, André KOLINGBA, Abel GOUMBA, Martin ZIGUELE, Josué BINOUA et Charles MASSI. Elle a eu des entretiens avec les représentants des candidats Jean-Jacques DEMAFOUTH, Augustin BOUKANGA, ainsi qu'avec les responsables de la Convergence Nationale, coalition de partis politiques soutenant la candidature de François BOZIZE.

Il est ressorti de ces entretiens les points suivants :

- la nécessité d'aller aux élections pour sortir de la crise politique et instaurer une démocratie apaisée, gage d'un développement économique et social durable ;
- la nécessité de l'observation pour couvrir les zones où les enjeux sont importants (Convergence nationale) ;
- le comportement correct des forces de l'ordre lors de la campagne (ZIGUELE) ;
- la durée très courte de la campagne électorale (GOUMBA) ;
- la composition « douteuse » de la CEMI, incluant la possibilité pour l'administration de délibérer au sein de la CEMI ; l'absence de moyens financiers pour les petits partis (GOUMBA) ;
- les difficultés pour les représentants des candidats de l'opposition dans les bureaux de vote à obtenir les accréditations; les conséquences de l'insécurité signalée dans certaines zones sur le bon déroulement de la campagne électorale (BINOUA) ;
- les difficultés d'organisation matérielle des élections en raison de la tenue simultanée de deux scrutins ;
- les entraves et agressions des militants des candidats adverses, l'utilisation par le RDC d'une radio privée pour diffuser des messages hostiles (Convergence nationale) ;
- les craintes des fraudes massives : le candidat BOZIZE soupçonnant les anciens partis au pouvoir (RCD et MLPC), rompus à l'exercice électoral, de préparer des irrégularités, et les autres candidats, Martin ZIGUELE, André KOLINGBA et Jean-Jacques DEMAFOUTH notamment, accusant la Convergence d'avoir monté une opération d'achat de cartes d'électeur contre de l'argent ou des biens en nature versés à des électeurs ;
- la mesure du ministère de l'Intérieur exigeant le dépôt d'un préavis pour tout déplacement par avion pour des raisons de campagne (la plupart des candidats opposés à François BOZIZE) ;
- le mandat d'arrêt contre le candidat DEMAFOUTH, qui l'empêche d'être présent en Centrafrique pour mener sa campagne. Le candidat est victime de censure dans les médias. Pour des raisons de sécurité, les militants soutenant DEMAFOUTH ne font pas campagne ;
- la prestation de serment des membres du Haut Conseil de la Communication (HCC) après l'ouverture de la campagne en l'absence du Chef de l'Etat (ces derniers ont prêté serment à 8 heures du matin, soit 2 heures après l'ouverture de ladite campagne) (KOLINGBA) ;
- la présence des militaires autour du lieu d'habitation du candidat KOLINGBA ;
- l'insécurité dans le déroulement de la campagne électorale et le comportement des anciens compagnons d'armes dans les principales villes du pays ; les rapports de collaboration entre les partisans de BOZIZE et les sous-préfets qui se comporteraient comme membres de la convergence (Charles MASSI, Abel GOUMBA).

Rencontres avec les partenaires internationaux

Les membres de la mission Francophone ont rencontré, le 7 mars 2005, les membres du Bureau des Nations Unies en Centrafrique, BONUCA, dirigé par le Général Lamine CISSE, Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies en République Centrafricaine. Le Général CISSE a largement entretenu les observateurs sur les points suivants : la nécessité du bon déroulement du scrutin du 13 Mars d'une sortie rapide mais durable de la crise politique récurrente ; les conséquences de plus de 10 ans de mutinerie ; les causes économiques et politiques de l'insécurité ; et la nette amélioration de la sécurité à Bangui et à l'intérieur du pays. Il a, par ailleurs, expliqué que le BONUCA a largement contribué à la préparation technique du scrutin et a régulièrement offert sa médiation entre les parties. La section militaire du Bureau a travaillé en étroite collaboration avec les forces armées Centrafricaines pour la sécurisation des frontières. Le Général CISSE a également mis l'accent sur la concertation permanente entre la force multinationale de la Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale (FOMUC), les Forces Armées Centrafricaines et la Section Armée du BONUCA.

Les entretiens ont porté également sur l'état de la situation politique, notamment sur les conséquences de la décision du 30 décembre 2004 de la Cour Constitutionnelle de Transition, les rapports conflictuels entre les différents candidats et l'assurance de la sécurité le jour du scrutin.

L'Ambassadeur de France a accordé une audience aux membres de la mission francophone, le lundi 7 mars. L'entretien a essentiellement porté sur la préparation du scrutin. L'Ambassadeur de France s'est également enquis du mandat de la mission francophone et s'est félicité de l'assistance apportée à la Cour Constitutionnelle de Transition et à la Commission Electorale Mixte Indépendante par l'OIF.

Les membres de la délégation ont rencontré, le 10 mars 2005, les responsables de la CEMAC, dont l'important rôle économique, social, politique et militaire contribue largement à la consolidation de la paix en Centrafrique. La force multinationale de la CEMAC (FOMUC), dans son rôle de maintien de la paix, travaille en étroite collaboration avec les forces armées centrafricaines pour sécuriser les zones à risques.

La délégation a également rendu visite à la FOMUC, force devenue opérationnelle à partir du 21 décembre 2002, et comprenant environ 310 hommes dépêchés par la République du Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale. Sa mission principale est de sécuriser les frontières centrafricaines, restructurer les Forces Armées Centrafricaines et accompagner le processus de Transition.

La FOMUC a procédé aux opérations suivantes : la sécurisation de l'aéroport, les opérations de patrouille à Bangui, la sécurisation des opérations de recensement général de la population et de l'habitat, et le stockage et l'acheminement du matériel électoral.

Deuxième tour des élections

Quatre observateurs francophones, arrivés à Bangui dès le 27 avril, puis rejoints le 1er mai par l'ensemble de l'équipe de coordination et, progressivement, par les autres membres de la mission, ont disposé d'une dizaine de jours pour observer :

- le déroulement de la campagne électorale, ouverte le jeudi 21 avril et clôturée le vendredi 6 avril 2005, en rendant visite aux directions de campagne des deux candidats à l'élection présidentielle, ainsi qu'à certaines équipes de campagne des candidats aux législatives, afin de collecter des informations et de la documentation. Ils ont pu assister aux meetings et rassemblements des candidats ;
- la préparation des scrutins, en rencontrant les responsables de la CEMI et du ministère de l'Intérieur, afin notamment de se rendre compte des mesures prises en vue de pallier les difficultés et lacunes constatées lors du 1er tour, ainsi que de s'informer de l'état d'avancement de la mise en place du matériel électoral et du déploiement des équipes de la CEMI ;
- la gestion de la période de campagne électorale par le Haut Conseil de la Communication, dont les conditions de travail ont été sensiblement améliorées depuis le 1er tour ;
- l'action des structures de médiation mises en place (Groupe des Sages, COPESPE), en vue de garantir une vie politique et sociale apaisé (respect du Code de bonne conduite) pendant le processus électoral.

Les membres de la Coordination de la mission francophone ont, en compagnie du Coordonnateur de l'observation nationale et internationale, Maître Saïdou AGBANTOU, participé à la réunion du COPESPE, le 3 mai 2005, afin d'échanger sur la situation générale et sécuritaire dans le pays, avant le déploiement des observateurs, sur l'état général de la préparation des scrutins, l'observation nationale et internationale des élections et sur les contacts politiques pris par les partenaires.

La délégation a également eu l'occasion de s'entretenir avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, qui a exposé la situation générale du pays, depuis le premier tour, et fait état des inquiétudes de certains candidats (présidentielle et législatives) concernant des fraudes électorales qui seraient en préparation.

Une fois arrivé, le vendredi 6 mai, le Chef de la mission francophone, S.E. le Major Pierre BUYOYA, a rendu visite aux deux candidats présents au deuxième tour de l'élection présidentielle, le Président François BOZIZE et M. Martin ZIGUELE, et a pu ainsi recueillir leurs dernières impressions avant le scrutin. Le candidat ZIGUELE a fait part de ses craintes quant à la préparation de fraudes massives de la part des équipes de son adversaire. Pour corroborer ses accusations, il a remis à ses interlocuteurs des exemplaires de cartes électorales vierges, qui seraient reproduites et distribuées en grande quantité à de faux électeurs.

Le Président BUYOYA a également rencontré les partenaires extérieurs, notamment l'Ambassadeur de France, S.E. Monsieur Jean-Pierre DESTOUESSE, et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, le Général Lamine CISSE.

La mission, lorsqu'elle s'est trouvée au complet, a tenu le vendredi 6 mai, une réunion pour partager les différentes informations nécessaires, recevoir la documentation et arrêter son plan de déploiement.

2. Les Préparatifs des scrutins

3.1. Les réalisations de la CEMI

A l'issue du premier tour des élections présidentielle et législatives, la CEMI, s'inspirant des rapports et communiqués des observateurs nationaux et internationaux, ainsi que du traitement des résultats transmis par les bureaux de vote, avait relevé un certain nombre de dysfonctionnements et quelques insuffisances, et a préconisé des mesures appropriées pour y remédier.

Avant le deuxième tour, elle a effectivement procédé, entre autres, aux réalisations suivantes :

- amélioration de la qualité du papier pour la fabrication du bulletin de vote et de celle de l'encre indélébile ;
- fusion dans un même formulaire du procès verbal et de la fiche de résultats, afin d'alléger le travail de dépouillement et d'éviter les confusions ;

- correction des erreurs portant sur la ventilation des bureaux de vote, en créant de nouveaux bureaux de manière à désengorger ceux qui avaient accueilli trop d'électeurs au premier tour ;
- renforcement de la supervision de la Coordination nationale dans les zones où il y a eu de nombreuses irrégularités et mise en place de comités de pilotage dans les centres de vote, afin d'orienter et d'aider les électeurs ;
- recyclage ciblé de certains agents électoraux ;
- information et sensibilisation intensives des populations, des candidats, des partis politiques et des membres des BV, notamment en ce qui concerne le respect du Code électoral ;
- déploiement anticipé de plusieurs jours des documents et matériel électoraux, amélioration de leur mise en place dans les bureaux de vote ;
- remplacement de certains membres de BV dont l'incompétence était avérée ;
- déploiement et permutation de quelques superviseurs de la CEMI, notamment à Bangui.

Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur a procédé à la nomination de six (6) nouveaux préfets et sous-préfets. La première raison étant que leurs prédécesseurs n'ont pu prévenir ou ont provoqué des perturbations importantes lors du premier tour.

3.2. La campagne électorale

Comme au premier tour, la Campagne électorale s'est globalement déroulée dans le calme et la sérénité. Mais l'observation francophone ayant disposé de davantage de temps dans la perspective du deuxième tour, a pu mieux suivre le déroulement de la dernière campagne et peut donc en tirer des conclusions plus précises.

De manière générale, la campagne électorale pour le deuxième tour a été caractérisée par sa faible intensité. Les raisons en sont sûrement l'essoufflement économique des candidats et des partis politiques compte tenu des moyens mis en jeu lors du premier tour, d'une part, et, comme certains candidats l'ont évoqué, la longue période de campagne (deux semaines), d'autre part.

Plusieurs candidats et quartiers généraux de campagne, visités par les observateurs, ont dit ainsi avoir privilégié une campagne de proximité, plutôt que d'organiser de grands rassemblements.

A l'occasion de quelques rassemblements et carnivals qui ont eu lieu, à Bangui, notamment les deux ou trois derniers jours de campagne, les observateurs ont pu observer le sens de la discipline des militants et sympathisants, ainsi qu'un sens de leurs responsabilités chez les candidats.

Quelques incidents ont été cependant relevés. Il s'agit notamment de :

- l'altercation qui a valu à un député du MLPC, élu au premier tour et menant campagne pour un autre membre du parti, d'être atteint d'une balle tirée par un soldat de la garde d'un candidat de la Convergence, à KOUI (Ouaham-Pende) ;
- l'incident qui a opposé, à l'aéroport de Bangui, les partisans du candidat Martin ZIGUELE, venus réceptionner le matériel de campagne, à des éléments des forces armées ;
- les provocations et autres actes d'intimidation qui ont émaillé la campagne dans le 4ème Arrondissement de Bangui, ainsi que dans la circonscription de Bambari II.

Sur tous ces problèmes, les observateurs francophones ont rencontré les responsables de la CEMI, le Président du Groupe des Sages et le président du COPESPE afin de s'informer des mesures prises pour apaiser la situation. Les uns et les autres ont soit écrit pour répondre aux plaintes, soit convoqué les candidats concernés pour des séances de conciliation.

Les candidats rencontrés ont affirmé avoir été équitablement traités dans les médias de l'Etat. Les observateurs ont constaté que le Haut Conseil de la communication a eu peu à intervenir.

Deux représentants de candidats, n'ayant pas respecté les consignes de bonne conduite, ont été sanctionnés durant la campagne du deuxième tour.

L'OBSERVATION LE JOUR DES SCRUTINS

Le déploiement des observateurs

La mission francophone s'est efforcée de se déployer le plus largement possible, ce en dépit de l'étendue du pays et de l'état défectueux des infrastructures routières. En l'absence des moyens de transport aérien qui auraient permis d'atteindre les régions les plus éloignées du territoire, la coordination a opté pour un déploiement en trois vagues : à Bangui et ses environs immédiats ; dans les villes et villages situés à plus ou moins 100 kilomètres de Bangui ; et, par véhicules 4X4, dans des villes et zones situées à plus ou moins 700 kilomètres de Bangui. Ce déploiement a tenu compte de deux critères : les zones de grande concentration de corps électoral, notamment le centre, le nord-ouest et l'ouest du pays, ainsi que les zones signalées comme à problèmes, notamment le nord-ouest.

Il convient également de signaler que, dans le cadre de la coordination de l'observation nationale et internationale assurée par l'OIF, le déploiement des observateurs francophones s'est opéré de manière complémentaire avec celui des observateurs nationaux et internationaux (des ONG notamment), qui, grâce à leur nombre plus important, se sont déployés quasiment sur l'ensemble du territoire.

1.1. Premier tour des scrutins

Le plan de déploiement suivant a été adopté lors de la réunion du 11 mars 2005:

VILLE DE DEPLOIEMENT	EQUIPES / TELEPHONES
ANGUI et environs	. S.E. le Major Pierre BUYOYA . me Béatrice ATALLAH . M.BATI . Matthieu NDIKPO . Mme Agathe OKUMBA . Ntolé KAZADI
BAIKI-BODA et environs	. Bertrand SAINT-ARNAUD . Saidou KANE
BUT-DEKOA et environs	. Tessy BAKARY . Wayne GAUDET
AMBARI-GRIMARI et environs	. Cheikh GUEYE . Crispin KANKONDE
OSSEMBELE et environ	. Luc Adolphe TIAO . Christian PALLOT
OSSANGO et environs	. Alain VERHAAGEN . Moustapha TOURE
OUAR	. Cheikh DEM . Abdoulaye DIARRA
ERBERATI et environs	. Barnabé NEKUIE . Jean-Pierre COLIN

Le plan de déploiement des observateurs nationaux et internationaux est contenu dans le rapport de la Coordination de l'observation nationale et internationale. (Rapport de la Coordination de l'observation nationale et internationale : annexe 2)

1.2. Deuxième tour des scrutins

Le plan de déploiement arrêté par les observateurs francophones lors de leur réunion du vendredi 6 mai se présente comme suit :

VILLE DE DEPLOIEMENT	EQUIPES
ANGUI MBO AMARA	. E. le Major Pierre BUYOYA . Saïdou KANE . Benoît BATI . Ntolé KAZADI
BAIKI-BODA et environs BUT-DEKOA et environs	. Tessy BAKARY . Amadou Moustapha SARR . Barnabé NEKUIE . PESSETY
AMBARI-GRIMARI et environs	. Wayne GAUDET . Cheikh DEM
OSSANGO et environs	. Abdoulaye DIARRA . Jean-Pierre COLIN
OZOUM, (BOUAR, BAORO)	. Alain VERHAAGEN . Simon LOUECKHOTE

VILLE DE DEPLOIEMENT	EQUIPES

1. L'organisation matérielle des scrutins

Organisation et fonctionnement des bureaux de vote

Localisation des bureaux de vote

Le principe adopté par la CEMI est d'installer les bureaux de vote essentiellement dans des établissements publics : bâtiments scolaires, centres sociaux ou culturels, églises, etc. Les bureaux étaient, de ce fait, facilement repérables et accessibles dans la quasi-totalité des circonscriptions électorales. Cependant, on a pu souvent noter, lors du premier tour, une disproportion dans la répartition des électeurs entre bureaux de vote regroupés dans une même enceinte, ce qui a eu une incidence manifeste sur l'heure de fermeture de certains bureaux de vote.

Au second tour des élections, la CEMI, en vue de désengorger certains centres de vote, a porté le nombre des BV à 4160 contre 4143 au premier tour. Cependant, cette mesure n'a pas pu donner tous les résultats escomptés car, ainsi que le montrent les listes d'inscrits par bureau au deuxième tour, les observateurs ont constaté des bureaux comptant entre 800 et 1200 inscrits, à côté de certains ne comportant que de 200 à 500 inscrits.

Heures d'ouverture et de clôture du scrutin

La durée légale du vote est de 10 heures, soit de 6 heures à 16 heures. Le vote a commencé en général à l'heure. L'ouverture tardive de certains bureaux de vote, au premier tour notamment, parfois jusqu'à une heure et demie de retard, a été souvent due à l'arrivée tardive de membres des bureaux ou une lente livraison du matériel électoral. Cette raison, ainsi que la très grande mobilisation des électeurs et la disproportion dans leur répartition, ont conduit le Président de la CEMI à décréter la prolongation du scrutin jusqu'à 18 heures, notamment à Bangui où il y avait de longues files d'attente à 16 heures, devant plusieurs bureaux de vote.

Au deuxième tour cependant, les BV ont respecté les heures légales d'ouverture et de clôture.

Le matériel électoral

Avec l'appui de la FOMUC, le matériel électoral était disponible dans toutes les circonscriptions électorales plusieurs jours avant les scrutins. En dépit de l'installation tardive et irrégulière, au premier tour notamment, (parfois il n'avait qu'une seule urne) dans certains bureaux de vote, le matériel électoral était généralement complet sur les lieux de vote. Il s'agissait de : 2 urnes transparentes ; 2 isolements en bois dotés d'écritoire ; bulletins de vote (présidentielle et législatives) en quantité suffisante ; liste informatisée destinée au contrôle des électeurs et à l'émargement ; code électoral ; formulaires de procès-verbal, feuilles d'émargement, feuilles de dépouillement, flacon d'encre indélébile bleu, encres avec tampons pour voter, tampons encrer dans l'isoloir, tampons de la CEMI, lampes tempête et bougies.

A la différence du premier tour, les PV ont été simplifiés et améliorés qualitativement, de même que l'encre indélébile.

Les bulletins de vote

Les observateurs ont relevé que les électeurs centrafricains, d'une manière générale, utilisaient sans difficultés majeures le bulletin unique. Ce bulletin (présidentielle et législatives), en couleur, laissait apparaître très distinctement les photos et/ou sigles des candidats ou des partis, leurs noms et leurs emblèmes. Cependant, il a été constaté, lors du premier tour, que plusieurs cas de nullité des votes ont résulté de l'incompatibilité entre la nature de l'encre et du papier glacé, utilisés pour le vote (en pliant le bulletin pour le mettre dans l'urne, l'encre, non séchée, se reproduisait souvent dans la case réservée à un autre candidat).

Cette question a été réglée au deuxième tour, par l'impression des bulletins mieux adaptés, conformément aux recommandations des observateurs et de la CEMI.

Les membres des bureaux de vote

Le bureau de vote est composé d'un (1) Président et deux (2) assesseurs, nommés par le ministre de l'Intérieur, sur proposition de la CEMI, quarante cinq jours (45) avant le début de la campagne électorale. L'un des assesseurs fait office de Secrétaire.

Le Président est responsable du fonctionnement général du bureau de vote. Il assure la police et vérifie le matériel électoral et en assure la sécurité. Le Secrétaire est chargé de vérifier l'identité des électeurs et de s'assurer qu'ils sont bien porteurs de leurs cartes d'électeurs. Il doit en outre s'assurer que l'électeur qui veut voter par dérogation

remplit les conditions. Le deuxième assesseur s'assure que chaque électeur dépose le bulletin de vote dans l'urne et trempe son doigt dans l'encre après avoir vérifié qu'il est propre ou après l'avoir essuyé.

Il est apparu aux observateurs que, compte tenu de la grande affluence des électeurs et de la complexité des opérations à mener pendant le scrutin, trois membres de bureau semblait être un nombre insuffisant.

Eu égard aux lacunes constatées au premier tour, la CEMI a procédé à la formation ciblée de quelques membres de bureaux de votes et de dépouillement. Dans certains cas, elle a remplacé les membres des BV jugés incompétents.

Les représentants des candidats et des partis politiques

Les observateurs ont pu constater la présence des représentants des partis et des candidats dans tous les bureaux visités. A leur arrivée dans le bureau de vote, les représentants étaient appelés à présenter leurs accréditations délivrées par la CEMI et à inscrire leur nom sur une liste prévue à cet effet. Leur nombre variait généralement entre 7 et 10 représentants par bureau de vote, sauf dans certains bureaux de l'intérieur du pays où les observateurs n'ont pu parfois noter la présence que d'un ou deux représentants. Aucun incident majeur n'a été relevé entre les membres des bureaux et les représentants des candidats.

Il y a eu cependant un début de polémique, après le premier tour, du fait que plusieurs PV parvenus à la CEMI ne portaient pas la signature des représentants des candidats.

La présence des forces de l'ordre

Au premier tour, les observateurs ont noté que les forces de l'ordre, lorsqu'elles étaient présentes, se montraient discrètes et se tenaient hors des bureaux de vote. Elles ne cherchaient pas à exercer d'influence sur les électeurs et se mettaient, en général, à la disposition des présidents des bureaux de vote.

Mais au premier tour, la sérénité du vote a été perturbée, notamment à Bangui dans les 4ème et 5ème Arrondissements, par les arrivées intempestives des éléments de la Garde présidentielle sur les lieux de vote toute la journée, et leur intrusion signalée dans certains bureaux pendant le dépouillement : ce qui a suscité un début de polémique entre les candidats à la présidentielle et aux législatives.

Saisi de la question dans la journée du 8 mai, le Président BUYOYA, chef de la mission d'observation de la Francophonie, a attiré l'attention du Président de la CEMI sur ces faits.

Les éléments de la Garde présidentielle ont acheminé les résultats du 4ème arrondissement jusqu'au siège de la coordination de la CEMI et auraient essayé, en vain, de rencontrer le Président de la CEMI.

Le déroulement du scrutin

Les électeurs

Le 13 mars 2005, les électeurs centrafricains se sont fortement mobilisés pour accomplir leur devoir civique : la CEMI a donné un taux de participation de 72,63 %. Dans certains centres de vote, des files d'attente se sont formées depuis 4 heures du matin. Femmes, jeunes, adultes et vieux, ont attendu chacun son tour, pendant des longues heures et dans le calme, la patience et la discipline. Les attentes dans les files, dues souvent à la longue manipulation de la liste électorale par un seul assesseur, ont parfois alimenté bousculades ou chahuts.

Au second tour, les observateurs ont noté une mobilisation relativement faible : 67,33 % de participation, selon les chiffres publiés par la CEMI. Les mêmes calme, discipline et patience ont caractérisé le vote du 8 mai.

Les conditions du déroulement du vote

Les conditions du déroulement du vote sont déterminées par l'article 81 de l'ordonnance n°04-014 en date du 11 août 2004 portant Code Electoral de la République Centrafricaine.

Les différentes phases du vote :

- l'électeur doit se mettre en file et se présenter dans la salle à son tour ;
- Il présente tout d'abord sa carte d'électeur au Secrétaire ;
- Le Secrétaire vérifie si l'électeur s'est présenté au bureau indiqué sur sa carte, et qu'il n'a pas de trace d'encre indélébile sur ses doigts ;
- Le Secrétaire vérifie que le nom de l'électeur figure bien sur la liste électorale, coche son nom sur la liste et dépose sa carte d'électeur et sa pièce d'identification sur la table ;
- Le Secrétaire invite l'électeur à prendre un bulletin unique de vote présidentiel et le cachet de l'électeur ;

- Le Secrétaire invite l'électeur à prendre un bulletin unique de vote présidentiel et le cachet de l'électeur ;
- L'électeur se dirige vers l'isoloir et marque son bulletin dans la case contenant la photo et le logo du candidat de son choix à l'aide du cachet de l'électeur. Il plie ensuite son bulletin ;
- L'électeur se dirige vers l'assesseur qui garde les urnes et l'encre. Il fait constater qu'il est porteur d'un seul pli, puis dépose son bulletin plié dans l'urne pour la présidentielle ;
- Le Secrétaire marque avec un trait vertical au bic bleu dans la colonne d'émargement 1er tour dans la ligne de l'électeur si son vote pour la présidentielle est effectif ;
- Le Secrétaire invite l'électeur à prendre ensuite un bulletin de vote législatif et le cachet de l'électeur ;
- L'électeur se dirige vers l'isoloir et marque son bulletin dans la case contenant le logo ou le signe distinctif du candidat de son choix, à l'aide du cachet électeur. Il plie ensuite son bulletin ;
- L'électeur se dirige vers l'assesseur qui garde les urnes et l'encre. Il fait constater qu'il est porteur d'un seul pli, puis dépose son bulletin plié dans l'urne pour les législatives ;
- L'assesseur invite l'électeur à tremper son pouce gauche dans l'encre indélébile après s'être rassuré qu'il est propre ;
- Le Secrétaire marque avec un trait vertical au bic rouge dans la colonne d'émargement 1er tour dans la ligne de l'électeur si son vote pour les législatives est effectif ;
- L'électeur retourne à la table du Secrétaire et appose l'empreinte de son pouce gauche marqué de l'encre en face de son nom sans masquer les traits matérialisant les différents votes ;
- Le Secrétaire appose le cachet « A VOTÉ » au verso de la carte de l'électeur et la lui remet avec sa pièce d'identification ;
- L'électeur s'empresse de quitter les lieux.

Les observateurs ont noté que, de manière générale, les dispositifs concernant l'affichage des listes électorales et la présentation de la pièce d'identification, prévus par le Code électoral, n'ont pas été appliqués, mais cela n'a fait l'objet d'aucune plainte.

Ils ont relevé également qu'au deuxième tour, les membres des bureaux ont systématiquement et quasiment partout, remis les deux bulletins de la présidentielle et des législatives en même temps aux électeurs. Ce qui a entraîné, chez certains votants, une confusion entre les urnes.

Des membres de la CEMI étaient disponibles et ont effectué des tournées dans les bureaux de vote en vue de répondre à d'éventuels problèmes.

Le dépouillement des votes

Au premier comme au deuxième tour, les observateurs ont assisté aux opérations de dépouillement dans un certain nombre de bureaux de vote. Ces opérations se sont généralement bien déroulées et conformément à la loi, et en présence des représentants des candidats et des partis ; mis à part quelques chahuts provoqués souvent par le problème de la nullité de certains bulletins.

Mais au deuxième tour, les observateurs ont constaté quelques lacunes et certaines confusions dues notamment au fait que des bulletins de la présidentielle se retrouvaient souvent dans l'urne destinée aux législatives, et inversement, ainsi qu'à l'insuffisance de formation à la méthode de dépouillement (le Code électoral distribué aux agents électoraux ne comportaient pas les dernières Ordonnances rectificatives, dont l'une ayant modifié l'article relatif au dépouillement des votes).

L'OBSERVATION APRES LE JOUR DES SCRUTINS

1. Les communiqués de presse de la mission francophone

A l'issue de l'observation des scrutins du 13 mars et en mai 2005, la mission de la Francophonie a élaboré les Communiqués reproduits ci-après, qui ont constitué sa contribution aux communiqués conjoints rendus publics par l'observation nationale et internationale.

1.1. Premier tour des scrutins

A la demande des parties centrafricaines et des partenaires de la communauté internationale, la Francophonie a, en outre, assuré la coordination de l'observation internationale et nationale du scrutin du 13 mars 2005. La Mission est restée en contact avec les Autorités centrafricaines, les différentes formations politiques, les organisations de la société civile et les Missions Diplomatiques.

Les observateurs ont relevé et apprécié les dispositions prises, à tous les niveaux, pour assurer le bon déroulement du scrutin. Les membres de la Mission, répartis en douze groupes, ont sillonné la ville de Bangui et environs, Mbaïki-Boda et environs, Sibut-Dékoa et environs, Bossembélé et environs, Bossangoa et environs, Bouar et environs et enfin, Berberati et environs.

Dans les bureaux visités, la Mission constate :

l'ouverture de certains bureaux de vote avec retard dû pour la plupart des cas, à l'installation difficile des bureaux et à la livraison tardive du matériel électoral ;

l'affluence massive et matinale des électeurs. Si cette tendance s'observe partout, elle laisse augurer un bon taux de participation ;

la présence effective de délégués des candidats et des partis politiques, ce qui est un gage de régularité et de transparence des opérations de vote ;

la patience, la discipline et la sérénité des électeurs ;

l'assurance du secret du vote ;

la présence discrète des forces de l'ordre dans les centres de vote ;

la disproportion dans la répartition des électeurs entre bureaux de vote dans un même centre de vote, ce qui a eu une incidence manifeste sur l'heure de fermeture des bureaux de vote ;

la lourdeur des opérations de dépouillement due à la multiplicité des exemplaires de procès-verbaux à établir ;

les cas de nullité dus à l'incompatibilité entre la nature de l'encre et du papier utilisés pour le vote.

Enfin, pour les scrutins à venir, la Mission recommande :

une meilleure répartition des électeurs entre les bureaux de vote dans un même centre de vote ;

la simplification des opérations de dépouillement ;

la comptabilité entre la qualité du papier du bulletin et de l'encre utilisés pour le vote.

Fait à Bangui, le 15 mars 2005 »

1.2. Deuxième tour des scrutins

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), répondant favorablement à la demande réitérée des autorités centrafricaines et des partenaires extérieurs, a, dans le cadre du second tour des élections présidentielle et législatives du 8 mai 2005, décidé de l'envoi d'une nouvelle mission d'observation en République centrafricaine.

En outre, et à l'instar du premier tour, l'OIF a accepté d'assurer la coordination nationale et internationale dudit scrutin. La mission de la Francophonie se fonde sur les principes et les engagements consignés dans la Déclaration de Bamako et en particulier dans ses aspects relatifs à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes.

Cette mission dirigée par Son Excellence le Major Pierre BUYOYA, Ancien Président du Burundi, était composée de parlementaires et de personnalités venant du Bénin, du Cameroun, du Canada, de la Communauté française de Belgique, de la République du Congo, de Côte d'Ivoire, de France, du Mali et du Sénégal.

La mission, présente à Bangui depuis le 27 avril 2005, a suivi les derniers préparatifs du scrutin en demeurant en contact permanent avec les autorités centrafricaines, les institutions chargées de l'organisation des élections, les formations politiques, les organisations de la société civile et les missions diplomatiques.

Les membres de la mission, répartis en sept groupes, ont sillonné la ville de Bangui et ses environs ainsi que les préfectures suivantes :

- ✓ L'OUMAM (Bossangoa et ses environs)
- ✓ OUMAM-PENDE (Bozoum et ses environs)
- ✓ LOBAYE (M'Baïki – Boda et leurs environs)
- ✓ OMBELLA M'POKO (Damara et ses environs)
- ✓ KEMO (Sibut – Dékoa et leurs environs)
- ✓ OUAKA (Bambari – Grimari et leurs environs)

La mission, avant le jour du scrutin, a fait les constats suivants :

Sur la préparation du scrutin : Efforts manifestes de la CEMI et du Ministère de l'intérieur en vue de pallier les insuffisances relevées au premier tour ;

Sur la campagne électorale : Les partis politiques et les candidats ont mené librement leurs activités et ont bénéficié d'un égal accès aux médias d'État sous la surveillance du Haut Conseil de la Communication.

La mission a eu connaissance d'incidents survenus dans le 4ème arrondissement de Bangui, dans la ville de Kouï ainsi que dans la circonscription de Bambari II. En conséquence la mission a pris contact avec les autorités compétentes pour s'informer des mesures prises en réponse à ces événements.

Le jour du scrutin et dans les bureaux visités, la mission a fait les constats suivants :

Ouverture à temps de la quasi totalité des bureaux de vote, et ce en raison du déploiement du matériel électoral en temps utile et d'une plus grande sensibilisation des membres des bureaux de vote.

En dépit des efforts fournis par la CEMI, localisation de plusieurs bureaux de vote dans certaines salles, disproportion dans

	la répartition des électeurs entre bureaux de vote dans un même centre de vote.
3.	Présence effective des représentants des candidats.
4.	Matériel électoral adapté sous réserve de la quantité insuffisante des urnes.
5.	Sérénité et discipline des électeurs.
	Présence discrète des forces de l'ordre à proximité des bureaux à l'exception de quelques circonscriptions de Bangui où une présence intempestive de certains éléments de l'armée a été relevée.
7.	Secret du vote généralement assuré.
	Non respect par les membres de quelques bureaux de certaines dispositions du code électoral relatives aux différentes phases du double scrutin entraînant un risque de confusion chez l'électeur et des difficultés de dépouillement.
	Gestion consensuelle des opérations de vote et de dépouillement entre les membres des bureaux et les représentants des candidats et des partis politiques.
10.	D'une façon générale fermeture des bureaux de vote à l'heure réglementaire.
	Présence fréquente des observateurs nationaux dans les bureaux de vote et présence systématique des agents de la CEMI dans les centres de vote.
12.	Taux de participation apparemment inférieur à celui du premier tour.
	Enfin, pour les scrutins à venir, la mission recommande :
	La poursuite des efforts en vue de la formation des agents des bureaux de vote et de la sensibilisation de la population.
	Une meilleure organisation du scrutin en ce qui concerne notamment la localisation des bureaux de vote, la répartition des électeurs entre les bureaux de vote dans un même centre de vote et la sécurisation des urnes.
3)	Une meilleure définition du rôle des forces de l'ordre.
	Fait à Bangui, le 10 mai 2005

2. La rencontre avec les membres de la CEMI

La délégation de la Francophonie, a rencontré, le 16 mars 2005, les responsables de la Commission Electorale Mixte Indépendante. Les échanges ont porté sur l'évolution de la situation après le scrutin du 13 mars 2005, notamment la méthode et le calendrier arrêtés pour le traitement des résultats. La délégation a brièvement assisté aux travaux de la Commission de dépouillement des résultats, effectuée bureau par bureau suivant les modalités définies par le Protocole d'application de l'Accord de Libreville.

Le Président BUYOYA s'est entretenu avec le Président de la CEMI, après le second tour des élections. Ils ont évoqué le déroulement des scrutins du 8 mai.

3. L'entretien avec les responsables du BONUCA

A l'issue des deux tours des scrutins, la délégation de la Francophonie a rencontré le Général Lamine CISSE, Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies en République Centrafricaine, afin de faire le point sur le déroulement des élections et l'évolution de la situation en général. Ces visites ont donné l'occasion au Général CISSE de remercier la Francophonie, pour son action, et d'exprimer la satisfaction des membres de la communauté internationale quant à la tenue des élections et au sens civique des Centrafricains.

4. La réunion du COPESPE

A l'issue du deuxième tour, les membres du COPESPE se sont réunis le 10 mai afin de faire le point sur le déroulement des élections présidentielle et législatives du 8 mai.

L'OIF, par la voix du Président BUYOYA, a informé ses partenaires des constatations faites par ses observateurs.

Les autres partenaires, qui avaient organisé des « visites » dans les bureaux de vote (BONUCA, UE, Ambassades de France, de Chine et des Etats Unis) ont fait les mêmes constats concernant le bon déroulement des scrutins.

Mais, les membres du COPESPE n'ont également pas manqué d'évoquer la présence intempestive des éléments de la Garde présidentielle dans certaines circonscriptions de Bangui, y compris jusque dans l'enceinte de la Coordination nationale de la CEMI (bâtiment mis à la disposition de la CEMI mais appartenant aux Nations Unies, selon le représentant du PNUD). La Garde républicaine s'est arrogée le droit d'assurer l'escorte des résultats de certains BV notamment à Bangui et ont tenté de le faire dans la préfecture de L'Ouham (Bossangoa). Dans ce dernier cas, les différentes actions menées par les partenaires et les autorités politiques et militaires centrafricaines les en ont dissuadé.

5. L'observation de la centralisation des résultats à la CEMI

Les travaux de traitement des résultats transmis par les centres de dépouillement ont commencé le lundi 14 mars dans la matinée, pour le premier tour, et le 9 mai dans l'après-midi, pour le deuxième tour. Les experts de l'OIF ont assisté à toutes les séances, en application des dispositions du protocole d'application de l'Accord de Libreville et du Code électoral modifié.

Compte tenu de fortes divergences entre la CEMI et les représentants des candidats, qui participaient aux séances de traitement des résultats, la présence des experts de l'OIF a été, dès le départ, d'un grand apport en ce qui concerne la définition de la méthode à suivre et dans l'apaisement des tensions. (Rapport des experts : annexe 5)

L'architecture de dépouillement et de traitement des résultats mise en place par la CEMI, et acceptée par tous, a été finalement garante de transparence : du stockage des enveloppes contenant les documents transmis par les centres de vote, jusqu'à la saisie des résultats, en passant par le dépouillement, les opérations se sont déroulées, pour l'essentiel, en présence des représentants des candidats et des experts de l'OIF et du PNUD mis à la disposition de la CEMI.

Il convient de noter que les personnels commis aux différentes opérations et répartis dans différentes salles, n'avaient ni le droit de communiquer entre eux ni celui d'avoir des contacts avec l'extérieur (pas de téléphone, nuits passées à l'hôtel et déplacement le matin et le soir sous escorte militaire).

Lors du premier tour, afin d'accélérer le dépouillement, la CEMI a mis sur pied une Commission de sept personnes, dont un expert de l'OIF, pour le traitement de nombreux bulletins déclarés nuls. Cet expert a également aidé à définir la méthode de travail et à mettre au point une grille de traitement.

Au premier comme au deuxième tour, les dossiers considérés comme litigieux lors du dépouillement, ont été traités en séance plénière de la CEMI.

Lors du premier et du second tour, le traitement des résultats, en présence des experts de l'OIF et du PNUD, s'est déroulé dans un esprit de consensus entre les membres de la CEMI et les représentants des candidats.

Il convient cependant de signaler que les travaux de traitement des résultats ont été marqués par le retrait, du 15 au 18 mai des représentants de Martin ZIGUELE, entraînant la suspension du dépouillement.

Au deuxième tour, la CEMI a constitué deux Commissions : une pour le dépouillement des résultats des législatives et une autre chargée de la présidentielle.

LES RESULTATS PUBLIES PAR LA CEMI

1. Premier tour des scrutins

La CEMI, qui, conformément aux textes, disposait de 15 jours pour examiner les résultats et rendre ses décisions, a procédé à la publication des résultats de la présidentielle, le 31 mars, et ceux des législatives, le 3 avril 2005.

L'élection présidentielle

Après avoir procédé pendant deux semaines au traitement des résultats transmis par les centres de vote, au dépouillement desdits résultats bureau par bureau, et aux redressements nécessaires, la CEMI a proclamé les résultats de l'élection présidentielle du 13 mars 2005 :

- Electeurs inscrits	:	1.302.930
- Electeurs votants	:	946.616
- Abstention	:	27,37 %
- Bulletins nuls	:	57.022 soit 6,02 %
- Suffrages exprimés	:	889.594

Ont obtenu par ordre décroissant :

- François BOZIZE	:	382.241 = 42,97 %
- Martin ZIGUELE	:	209.357 = 23,53 %
- André KOLINGBA	:	145.945 = 16,36 %
- Jean-Paul NGOUPANDE	:	45.182 = 5,08 %
- Charles MASSI	:	28.618 = 3,22 %
- Abel GOUMBA	:	22.297 = 2,51 %
- Henri POUZERE	:	18.647 = 2,10 %
- Josué BINOUA DONGOMOU	:	13.559 = 1,52 %
- Jean-Jacques DEMAFOUTH	:	11.279 = 1,27 %
- Auguste BOUKANGA	:	7.085 = 0,80 %
- Olivier GABIRAULT	:	5.834 = 0,66 %

Il ressort des résultats ci-dessus qu'aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et par conséquent, le second tour, prévu le 8 mai 2005, opposera les deux candidats arrivés en tête : MM. BOZIZE et ZIGUELE.

Dans l'ensemble, la classe politique et les partenaires ont salué le sérieux et le souci d'impartialité de transparence qui ont caractérisé les travaux de la CEMI. Ils ont également salué le soutien des experts (OIF et PNUD), dont la présence et la rigueur ont largement contribué à l'efficacité dans le traitement et à la fiabilité des résultats.

Dans le traitement des résultats transmis par les centres de dépouillement, la CEMI a relevé quelques irrégularités :

- Absence de signatures sur les documents électoraux ;
- Absence de procès-verbal, feuille de dépouillement et/ou fiche de résultats ;
- Procès-verbal non ou mal rempli ;
- Discordance entre les données figurant sur le procès-verbal, d'une part, et la feuille de résultats, d'autre part ;
- Surcharges ou ratures sur les documents électoraux ;
- Composition irrégulière des membres des bureaux de vote ;
- Pression sur les électeurs ;
- Nombre de votants supérieur au nombre d'inscrits ;
- Nombre élevé de bulletins déclarés abusivement nuls, etc.

Suite à ces multiples causes, la CEMI a invalidé les résultats de 610 bureaux de vote, sur les 4143 créés.

Les élections législatives

Le traitement des résultats des législatives transmis par les centres de dépouillement, s'est déroulé du 18 au 31 mars 2005. Comme pour la présidentielle et pour les mêmes motifs, les résultats de 610 bureaux de vote ont été invalidés.

A l'issue du premier tour et dans les 105 circonscriptions, dix-sept (17) candidats ont obtenu la majorité absolue. Dans les autres circonscriptions (88), un second tour est nécessaire pour départager les candidats ayant obtenu au moins dix pour cent (10 %) des voix. De ce fait, dans certaines localités, il y aura 2, 3 ou 4 candidats au second tour des législatives.

La CCT a invalidé totalement les résultats de la circonscription de Boganangone et déclaré élu un député qui, selon les résultats donnés par la CEMI, devait se soumettre au deuxième tour. Dans le premier cas, le premier tour a eu lieu le 29 mai 2005. Un second tour, opposant deux candidats, y est prévu le 19 juin.

2. Deuxième tour des scrutins

L'élection présidentielle

Par Décision n° 012 du 24 mai 2005, la CEMI a publié les résultats du scrutin présidentiel du 8 mai 2005 et qui se présentent de la manière suivante :

- Electeurs inscrits	:	1 452 211
- Electeurs votants	:	977 730
- Taux de participation	:	67,33 %
- Bulletins nuls	:	32 111
- Suffrages exprimés	:	945 619

Suffrages obtenus par M. François BOZIZE YANGOUVONDA : 610 903 voix, soit 64,60 %.

Suffrages obtenus par M. Martin ZIGUELE : 334 716, soit 35,40 %.

Les élections législatives

La CEMI, par Décision n° 011 du 24 mai 2005, a proclamé les résultats des élections législatives du 08 mai.

86 députés sur les 87 ont été élus : dans la circonscription de Boganangone, la CCT avait annulé les opérations électorales. Les électeurs ont voté le 29 mai 2005 (premier tour).

Les résultats du deuxième tour des élections présidentielle et législatives proclamés par la CEMI ont fait l'objet de deux (2) recours, pour la présidentielle, et de 30 (trente) recours, pour les législatives, déposés auprès de la Cour Constitutionnelle.

II. LA COORDINATION DE L'OBSERVATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

En réponse au souhait que lui ont exprimé les parties centrafricaines et le Comité des Partenaires Extérieurs du Suivi du Processus Electoral (COPESE), lors de sa visite officielle en RCA, S.E.M. Abdou DIOUF, Secrétaire

général de l'OIF, avait accepté que la Francophonie assure la coordination de l'observation nationale et internationale des élections présidentielle et législatives.

L'équipe de la Coordination de l'observation nationale et internationale a, à l'occasion du premier et du deuxième tour des élections, travaillé en étroite concertation avec l'ensemble des observateurs nationaux, rassemblés en particulier au sein d'un Comité de la coordination de l'observation des ONG nationales, les observateurs dépêchés un certain nombre d'OING et d'ONG africaines. Cette collaboration a rendu possible l'élaboration d'un plan de déploiement harmonisé des observateurs nationaux et internationaux, d'une grille d'observation commune, d'éléments pour un guide de l'observateur et, enfin, la publication d'un communiqué conjoint des observateurs nationaux et internationaux. (Voir Rapport : annexe 2)

L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'OIF DES OPERATIONS ELECTORALES DE 2005

Conformément à l'Accord de Libreville et au Protocole d'application de l'Accord de Libreville et du Code électoral modifié, qui transfèrent certaines compétences de la CCT à la CEMI et préconisent l'assistance de l'OIF à ces Institutions dans l'accomplissement de leurs tâches, la Francophonie a organisé, à Bangui, du 15 au 20 février 2005, une Rencontre d'échanges entre les experts de haut niveau de l'OIF et les membres de la CEMI ainsi que de la Cour Constitutionnelle afin d'examiner, avec les responsables des deux institutions centrafricaines, les questions soulevées par la nouvelle répartition des compétences, de définir ensemble des modalités pratiques de fonctionnement et de collaboration entre elles, ainsi qu'un programme d'action permettant de préciser le soutien que l'OIF pourrait leur apporter avant, pendant et après les élections

Les 9 et 10 mars 2005, à la veille du premier tour du scrutin, l'OIF a tenu un séminaire d'appropriation des textes, lieu d'échange et d'harmonisation des relations et des méthodes de travail entre la CCT et la CEMI, dont les rôles sont complémentaires pour la tenue d'élections fiables et la reconnaissance par tous des résultats.

Dans le même sens, pendant les opérations électorales et post-électorales, l'OIF a mis à la disposition de ces Institutions, une expertise de haut niveau, qui a apporté une contribution déterminante, d'abord auprès de la CEMI, dans l'examen et le traitement des résultats électoraux transmis par les responsables des bureaux de vote, le traitement des cas litigieux et les décisions de publication des résultats provisoires, et, ensuite, auprès de la CCT, en ce qui concerne l'examen des recours et l'élaboration des décisions appropriées. (Rapports : annexes 4 et 5).

LES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Constats

De l'exposé qui précède et de la synthèse des observations réalisées par les membres de la mission, quelques constats formulés sur la base des principes de la Déclaration de Bamako, notamment dans son volet portant sur « la tenue à intervalles réguliers, d'élections libres, fiables et transparentes », peuvent être avancés.

1. Capacités, indépendance et crédibilité des structures chargées de l'organisation et du contrôle des opérations électorales

Dans la situation centrafricaine, la Commission Electorale Mixte Indépendante (CEMI), chargée de l'organisation des élections, du contrôle des opérations électorales et de la publication des résultats, paraît, plus que la Cour Constitutionnelle, chargé en dernier ressort du contentieux, avoir bénéficié des moyens significatifs qui lui ont permis à la fois d'assurer son indépendance et de remplir pleinement sa mission.

Sur le plan juridique, le Code électoral lui assure déjà cette indépendance en préconisant qu'elle dispose des moyens nécessaires et en la plaçant hors de l'autorité des pouvoirs publics, les rapports entre elle et le ministère de l'Intérieur étant d'ailleurs des rapports de collaboration. Le mode de composition prévu (inclusion des représentants du gouvernement, des partis politiques, de la société civile) a été conçu de manière à garantir sa neutralité. De plus, la CEMI s'est donné un Président et un bureau respectés de tous.

Pour le renforcement de ses capacités financières, matérielles et humaines, la CEMI a bénéficié d'une grande attention de la part de la Communauté internationale, qui a financé l'essentiel de son budget, fait des dons en matériel et organisé plusieurs sessions de formation et d'échanges. Le renforcement des capacités humaines de la CEMI a été principalement assuré par le BONUCA, le PNUD et l'OIF.

Ces atouts ont permis à la CEMI de réaliser une première opération préélectorale, le recensement, considérée comme un succès qui a permis d'élaborer des listes électorales n'ayant fait l'objet d'aucune contestation.

De même, dans l'organisation des élections, la CEMI, constituée des membres venant de plusieurs sensibilités, a travaillé dans l'harmonie et proclamé des résultats ayant fait l'objet de très peu de recours.

En vue du second tour des élections, la CEMI a non seulement renforcé ses propres structures locales mais a aussi bénéficié de l'appui des volontaires des Nations Unies déployés dans toutes les préfectures centrafricaines.

En ce qui concerne ses structures locales, la CEMI a mis en place dans tous les centres de vote un bureau d'orientation des électeurs.

En revanche et pour ce qui concerne la Cour Constitutionnelle de Transition, on peut noter qu'elle a été mise en place assez tardivement, en décembre 2004, et que généralement elle n'a pas fait l'objet de la même attention du point de vue financier et matériel. La CCT connaît également des problèmes de capacités humaines (manque d'expertise et d'expérience) ainsi qu'un déficit de confiance de la part d'un grand nombre de responsables politiques, depuis sa décision du 30 décembre 2004 invalidant plusieurs candidatures à l'élection présidentielle.

Néanmoins, cette situation se redresse progressivement, grâce à l'appui de l'OIF, notamment à l'issue du séminaire d'appropriation des textes électoraux et par l'appui direct et permanent des experts de la Francophonie qui a permis à la Cour de rendre, en matière de contentieux électoral, des décisions non contestées à l'issue du premier tour.

La CCT, en vue du renforcement de ses capacités pour le deuxième tour des élections présidentielle et législatives, a bénéficié d'un appui de l'Union européenne, du BONUCA et du PNUD, ainsi que d'un budget mis à sa disposition par le gouvernement pour le paiement des rémunérations.

Le Haut Conseil de la Communication (HCC), première Institution pérenne mise en place dans le cadre de la Constitution, a vu ses conditions de travail améliorées entre les deux tours, notamment par la mise à disposition par le gouvernement des locaux et d'un moyen de transport. Cette Institution a fourni un effort particulier en matière de régulation des temps d'antenne et d'égalité d'accès des candidats aux médias d'Etat (Radio et Télévision nationales). Les représentants des candidats qui n'ont pas respecté les conditions de passage sur les médias publics fixées par le HCC ont été ainsi sanctionnés (Fidèle NGOUANDJICA, de la Convergence nationale et Joseph BENDOUNGA, du Mouvement démocratique pour la renaissance et l'évolution de la Centrafrique, MDREC).

2. Transparence et fiabilité de l'organisation des élections

sur le plan juridique, les textes électoraux, répondant essentiellement aux recommandations du Dialogue National, ont été élaborés avec la participation de tous, et de manière consensuelle. Elaborés sur cette base, les textes ont posé des jalons appréciables pour des élections transparentes.

Le découpage électoral et la mise en place des agents électoraux ont été effectués de manière collégiale.

Conformément aux textes, la CEMI a garanti la présence des représentants des candidats et des partis politiques dans les bureaux de vote ainsi que pour les opérations de centralisation et de dépouillement effectuées par la CEMI.

Dans le même esprit, les résultats traités par la CEMI ont d'abord été publiés bureau de vote par bureau de vote et affichés, avant leur publication consolidée et par Décisions de la CEMI.

La CEMI a réagi à tous les cas de préparation de fraudes, d'intimidation, de menaces ou de troubles signalés par les candidats.

De manière générale, la présence des experts de l'OIF et du PNUD aussi bien pendant les opérations de traitement des résultats que lors de l'examen du contentieux a contribué à garantir davantage la transparence des opérations.

3. Garanties pour la pleine participation des partis politiques et des citoyens à toutes les étapes du processus électoral

Les élections générales en RCA découlent des décisions prises par les représentants de toutes les forces vives de la Nation au Dialogue National. Par la suite, la composition de toutes les institutions prévues par ces décisions et devant jouer un important rôle dans le cadre du processus électoral a pris en compte la participation de tous, et à toutes les étapes.

Afin de rendre effective cette participation, il y a eu à un premier niveau plusieurs rencontres de concertation et de conciliation entre le gouvernement, les institutions chargées de l'organisation des élections, les forces de l'ordre, les partis politiques et la société civile. D'autre part, la CEMI, aidée en cela par le BONUCA, a organisé plusieurs sessions de sensibilisation à l'intention des acteurs du processus électoral.

Dans le même sens, les ONG locales ont massivement participé à la campagne de sensibilisation et de formation des électeurs sur pratiquement l'ensemble du territoire.

4. Traitement égal des candidats et des partis politiques

Globalement, le traitement égal des candidats a été un paramètre assez bien respecté tout au long des élections présidentielle et législatives de 2005 en RCA. En effet, à l'exception des cas signalés du 4ème Arrondissement et de

l'aéroport de Bangui, de Bambari et de Kouï, les rencontres entre les membres de la délégation de l'OIF avec les différents candidats n'ont pas laissé apparaître des plaintes significatives quant à l'accès aux médias ou à la sécurité pendant la campagne, aux rapports de collaboration avec la CEMI, le ministère de l'Intérieur, les membres des bureaux de vote.

Soumission aux résultats des élections

Les résultats publiés par la CEMI ont été dans l'ensemble acceptés par tous, ce qui démontre une soumission certaine au verdict des urnes. On peut ainsi rappeler que pour les législatives, sur 906 candidats, la CCT n'a enregistré que 34 recours, au premier tour, et 30 recours, au deuxième tour, et un seul (premier tour) puis deux (second tour) recours concernant l'élection présidentielle.

Il convient également de souligner que, quoi qu'ayant déposé un recours dans les formes auprès de la CCT, le candidat perdant n'a pas manqué de féliciter publiquement le vainqueur et de se mettre à sa disposition.

III Recommandations

1. Premier tour des scrutins

Les observateurs de l'OIF, sur la base des constats opérés, formulent les recommandations suivantes :

- L'accompagnement accru de la Cour Constitutionnelle de Transition dans le cadre du 2e tour des élections et un renforcement des capacités de la Cour Constitutionnelle pérenne qui sera mise en place après les élections ;
- Le renforcement des capacités des CEMI afin de leur permettre d'assister efficacement les membres de bureaux de vote ;
- Le renforcement des capacités du Haut Conseil de la Communication aussi bien pour le deuxième tour des élections que dans la perspective de sa mission traditionnelle ;
- L'amélioration des conditions de la centralisation des résultats électoraux.
- L'appui en matière d'expertise à l'élaboration des textes et de perfectionnement des hauts conseillers du Haut Conseil de la Communication nouvellement mis en place, de même qu'un concours à l'acquisition de moyens matériels ;
- Le renforcement de la supervision de la Coordination nationale dans les zones où il y a eu de nombreuses irrégularités ;
- La simplification des opérations de dépouillement ;
- La compatibilité entre la qualité du papier du bulletin et de l'encre utilisés pour le vote ;
- Le renforcement de l'implication de l'OIF dans les projets de la société civile qui a participé, avec succès, à la campagne de sensibilisation des populations centrafricaines. D'autre part, elle a contribué activement et de façon significative à l'observation des consultations électorales ;
- Le respect des dispositions du Protocole d'application de l'Accord de Libreville et du Code de bonne conduite, en vue du retour définitif à une vie politique apaisée ;
- La poursuite des efforts tendant à enraciner les acquis de la réconciliation nationale et la relance du secteur économique, gages d'un développement durable et soutenu ;
- Un engagement et une aide soutenus aux institutions et pouvoirs issus des élections de sortie de crise. Cet engagement se matérialisant par le renforcement de la paix civile, l'instauration et la consolidation de l'Etat de droit.

2. Deuxième tour des scrutins

Les observateurs de l'OIF, après le deuxième tour des élections centrafricaines, recommandent :

- la poursuite des efforts en vue de la formation des agents des bureaux de vote et de la sensibilisation des électeurs ;
- Une meilleure organisation du scrutin en ce qui concerne notamment la localisation des bureaux de vote, la répartition des électeurs entre les BV dans un même centre et la sécurisation des urnes ;
- Une définition plus stricte du rôle des forces de l'ordre à l'occasion des prochaines consultations électorales